



22.403

Parlamentarische Initiative

WBK-N.

Verlängerung der Bundesbeiträge an die familienergänzende Kinderbetreuung bis Ende des Jahres 2024

Initiative parlementaire

CSEC-N.

Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024

Erstrat – Premier Conseil

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 01.06.22 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)

Piller Carrard Valérie (S, FR), pour la commission: Depuis février 2003, la Confédération encourage la création de places d'accueil pour enfants, afin de permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Elle le fait en application de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. A l'origine, les aides financières étaient limitées à huit ans, donc avec une échéance en 2011. Leur durée de validité a été prolongée à trois reprises, soit jusqu'au 31 janvier 2023. Résultat: au 1er février 2022, la Confédération avait contribué à créer près de 68 500 places d'accueil pour un coût total de 430 millions de francs.

Cette loi et son ordonnance d'application reposent sur un programme d'impulsion qui vise à promouvoir la création de places d'accueil pour les enfants et à permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et activité professionnelle ou formation. Le 1er juillet 2018, la loi a été complétée par de nouveaux instruments d'encouragement limités à cinq ans. La Confédération peut soutenir financièrement les cantons et les communes qui augmentent leurs subventions à l'accueil

AB 2022 N 857 / BO 2022 N 857

extrafamilial pour réduire les frais de garde à la charge des parents. Elle peut par ailleurs contribuer financièrement à des projets visant à une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extrafamilial aux besoins des parents. Résultat: au 1er février dernier, quatorze cantons avaient requis une participation de la Confédération pour augmenter leurs subventions pour un total de 146 millions de francs. Six demandes pour un total de 2,2 millions de francs ont été accordées à des projets visant à une meilleure adéquation de l'offre aux besoins des parents.

Mais ce dispositif arrive aussi à échéance le 30 juin 2023.

Objet de mon rapport, l'initiative parlementaire 22.403, "Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024", a été déposée par votre Commission de la science, de l'éducation et de la culture le 27 janvier, lors du traitement de son initiative parlementaire 21.403, "Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles". En clair, comme la future loi fédérale visant à pérenniser le soutien de la Confédération aux structures d'accueil extrafamilial pour enfants ne pourra pas entrer en vigueur avant début 2025, l'initiative parlementaire qui vous est soumise aujourd'hui vise à prolonger jusqu'à fin 2024 les aides financières actuelles qui expirent en 2023. L'objectif est d'éviter l'apparition de lacunes juridiques dans les mesures d'encouragement de la Confédération.





Votre commission a accepté le 27 janvier dernier à une large majorité le dépôt de l'initiative parlementaire 22.403, soit par 19 voix contre 0 et 5 abstentions. Puis, le 3 mars, la CSEC-E a décidé d'y donner suite par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Le 31 mars, la commission a examiné l'avant-projet de loi issu de l'initiative parlementaire 22.403 et a fait part, par 23 voix et 2 abstentions, de sa volonté de prolonger les contributions fédérales jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative parlementaire 21.403, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024.

Compte tenu des crédits actuellement disponibles et des projections de l'administration, la commission ne prévoit pas de moyens supplémentaires. Elle a ouvert la consultation jusqu'à mi-juillet et a transmis l'avant-projet au Conseil fédéral pour avis. Ce dernier s'est déclaré favorable à la prolongation provisoire des aides demandées par notre commission, en soulignant que le programme d'impulsion est une réussite et répond à un réel besoin.

Au nom de la commission, je vous demande d'accepter le projet de mise en oeuvre de l'initiative parlementaire afin d'assurer une transition en douceur d'ici à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Kutter Philipp (M-E, ZH), für die Kommission: Spätestens seit der Pandemie wissen wir, dass die familienergänzende Kinderbetreuung eine volkswirtschaftlich, gesellschaftspolitisch und sozialpolitisch bedeutende Infrastruktur ist. Wir wissen, dass es vielfältige negative Effekte hat, wenn diese Infrastruktur plötzlich nicht mehr oder nur noch sehr eingeschränkt zur Verfügung steht. Diese Einrichtungen sind geeignete Instrumente zur Verbesserung der Gleichstellung von Mann und Frau, weil die Betreuung der Kinder bis heute zum grossen Teil von Frauen übernommen wird. Die Einrichtungen helfen, den Fachkräftemangel und die Armut zu bekämpfen, weil sich Familie und Beruf besser vereinbaren lassen. Wir fördern bei guter Qualität die Entwicklung unserer Kinder.

Aus diesem Grund hat die WBK-N am 18. Februar 2021 die Kommissionsinitiative 21.403 eingereicht, mit der die heutige befristete und mehrfach verlängerte Anstossfinanzierung durch eine stetige Unterstützung abgelöst werden soll. Ziel ist es, die im internationalen Vergleich hohen Elternbeiträge reduzieren zu können und die frühkindliche Förderung durch eine Verbesserung des Angebots und der Qualität zu stärken.

Die WBK-N hat hierzu mit Zustimmung der Schwesterkommission ein neues Gesetz erarbeitet. Es ist zurzeit in Vernehmlassung. Allerdings zeichnet sich ab, dass der gesetzgeberische Prozess nicht vor Ablauf der bestehenden Finanzhilfen abgeschlossen werden kann. Deshalb reichte die WBK-N am 28. Januar 2022 eine zweite parlamentarische Initiative, den Vorstoss 22.403, ein. Diese verlangt, dass die bestehenden Bundesbeiträge bis zum Inkrafttreten eines neuen Gesetzes oder bis längstens zum 31. Dezember 2024 verlängert werden. Ziel ist es, Lücken in den Fördermassnahmen des Bundes zu verhindern und genügend Zeit zu erhalten, um das zukünftige Fördermodell zu erarbeiten.

Heute geht es also um die Verlängerung der bisherigen Massnahmen, die ich gerne kurz erläutere. Seit 2003 richtet der Bund Finanzhilfen für Angebote der familienergänzenden Kinderbetreuung aus. Rechtsgrundlage bildet das Bundesgesetz über Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung, das seit dem 1. Februar 2003 in Kraft ist. Es handelt sich um ein Impulsprogramm, das die Schaffung von Betreuungsplätzen fördert. Ausgerichtet werden Pauschalbeiträge pro Betreuungsplatz in der vorschulischen und in der schulergänzenden Betreuung, und zwar während zwei beziehungsweise drei Jahren. Das Gesetz war auf acht Jahre befristet, wurde dreimal verlängert und läuft am 31. Januar 2023 aus.

Per 1. Juli 2018 sind zwei weitere Formen von Finanzhilfen dazugekommen. Mit diesen neueren Finanzhilfen unterstützt der Bund Kantone und Gemeinden, die ihre Subventionierung der familienergänzenden Kinderbetreuung ausbauen. Der betreffende Kanton erhält die Finanzhilfen jeweils drei Jahre lang degressiv. Zudem leistet der Bund Beiträge von maximal 50 Prozent an Planungskosten von Projekten, mit denen Kantone das Betreuungsangebot besser auf die Bedürfnisse der Eltern abstimmen wollen. Auch diese Finanzhilfen sind befristet, sie laufen am 30. Juni 2023 aus. Die Wirksamkeit der Finanzhilfen wurde mehrfach evaluiert. Die Ergebnisse zeigen, dass die angestrebten Ziele erreicht werden konnten. Allerdings muss man einräumen, dass die Evaluierung der neueren Finanzhilfen derzeit noch im Gang ist, aber man kann immerhin feststellen, dass die Nachfrage seitens der Kantone gross ist.

Mit Zustimmung zur heutigen Vorlage kann der Bund diese finanzielle Unterstützung bis längstens zum 31. Dezember 2024 ohne Unterbruch fortführen. Die bewilligten Verpflichtungskredite müssen trotz Verlängerung aus heutiger Sicht nicht erhöht werden, weshalb wir Ihnen keine zusätzlichen Mittel beantragen.

In der Kommission war das Geschäft weitgehend unbestritten. Sie stimmte der Verlängerung mit 23 zu 0 Stimmen bei 2 Enthaltungen zu, und ich danke Ihnen, wenn Sie der Empfehlung der Kommission folgen, Eintreten beschliessen und dieser Vorlage zustimmen.



Stadler Simon (M-E, UR): Unsere Fraktion wird der Verlängerung der Bundesbeiträge an die familienergänzende Kinderbetreuung zustimmen, denn wir alle wissen, dass ein neues Gesetz in Vorbereitung ist, das die Rechtsgrundlage für eine stetige Unterstützung schaffen soll. Die heutige Vorlage soll nun sicherstellen, dass ein nahtloser Übergang von der heutigen Finanzierung in ein neues Modell möglich ist. Wir erachten dies als richtig und wichtig.

Es geht hier im Wesentlichen um die Verlängerung von zwei Regelungen:

1. Die Finanzhilfe für die Schaffung von familienergänzenden Betreuungsplätzen für Kinder soll verlängert werden. Das bedeutet, dass der Bund die Kantone weiterhin finanziell unterstützen kann. Das Ziel ist dabei, dass die Kosten der Eltern für die familienergänzende Kinderbetreuung gesenkt werden können und dass ein genügend grosses Angebot an Betreuungsplätzen vorhanden ist.

2. Mit der Verlängerung dieses Gesetzes kann der Bund weiterhin Beiträge an Projekte leisten, die das Betreuungsangebot besser auf die Bedürfnisse der Eltern abstimmen. Auch muss natürlich Rechenschaft darüber abgelegt werden, ob die beantragte Verlängerung der Bundesbeiträge bis 2024 auch sachlich Sinn macht.

Wir möchten hier insbesondere folgende Punkte hervorstreichen: Die Stellungnahme des Bundesrates zur Verlängerung dieses Gesetzes beinhaltet eine Bilanz über die vergangenen Jahre. Diese zeigt, dass die finanzielle Unterstützung

AB 2022 N 858 / BO 2022 N 858

des Bundes einiges ausgelöst hat und auch nachhaltig ist. So konnten durch die Finanzhilfe gute Strukturen aufgebaut werden. Mit den Bundesbeiträgen konnten zudem rund 40 000 Plätze in Kindertagesstätten und rund 28 000 Plätze in schulergänzenden Einrichtungen unterstützt und somit auch bereitgestellt werden.

So weit, so gut. Wir haben aber weiterhin eine Angebotslücke. Besonders im ländlichen Gebiet oder in den Agglomerationen gibt es immer noch nicht genügend Betreuungsplätze. Die Zahlen des Bundes machen deutlich, dass rund 20 Prozent der Kinder im Vorschulalter und rund 18 Prozent der Kinder im Schulalter nicht wie gewünscht eine externe Betreuung in Anspruch nehmen können. Eine Umfrage in Neuenburg zeigt zudem auch, dass viele Eltern ihr Pensum beim Schuleintritt der Kinder reduzieren müssen, um die Familie und den Beruf unter einen Hut bringen zu können. Wir tun also gut daran, dieses Gesetz zu verlängern, denn dank diesem Betreuungsangebot können wir die Vereinbarkeit von Beruf und Familie weiterhin fördern. So können junge Mütter und Väter unterstützt werden, die einer Arbeit nachgehen wollen. Dies hat einen sehr wünschbaren Effekt. Ich denke beispielsweise nur schon an die Verbesserung der Altersvorsorge der Frauen.

Einen zentralen Punkt möchte ich aber hier hervorstreichen. Bei allen Gesprächen mit der Wirtschaft und mit dem Gewerbe werde ich immer wieder auf den Fachkräftemangel angesprochen. Auch in Deutschland und anderen Ländern klagt man über den Mangel an Fachkräften. Wir können dieses Problem nicht einfach nur durch eine Zuwanderung von ausländischen Arbeitskräften lösen. Wir müssen das Potenzial der inländischen Fachkräfte besser nutzen und ausschöpfen. Die bessere Vereinbarkeit von Familie und Beruf spielt hier eine zentrale Rolle. Gerade in Berufen wie z. B. im Gesundheitswesen, aber auch im Lehrberuf arbeiten überdurchschnittlich viele Frauen. Wir alle profitieren, wenn das Gesundheitssystem mit genügend Fachkräften besetzt ist und unsere Kinder durch qualifizierte Lehrpersonen ausgebildet werden.

Die Mitte-Fraktion ersucht Sie, der parlamentarischen Initiative so, wie sie vorliegt, Folge zu geben.

de Montmollin Simone (RL, GE): Le groupe libéral-radical adoptera le projet issu de cette initiative parlementaire visant à prolonger, jusqu'à fin 2024 au plus tard, les contributions fédérales prévues dans le cadre du dispositif actuel pour l'accueil extrafamilial des enfants, et ce pour éviter une lacune de financement entre ce dispositif et celui que nous sommes en train d'élaborer.

Nous partons du principe que cette prolongation se fera dans le cadre du budget déjà adopté, sans besoins financiers complémentaires, comme cela a été estimé par l'administration. Cette solution transitoire est nécessaire pour permettre d'éviter aux acteurs concernés une insécurité dans la planification de leurs projets, mais aussi une lacune de financement entre ces deux dispositifs. Surtout, cela permettra d'éviter des contraintes temporelles inutiles dans le traitement de la nouvelle loi – qui est prometteuse, qui est maintenant en consultation et qui doit pouvoir être mise en oeuvre dans de bonnes conditions à partir de 2025.

Pour le groupe libéral-radical, le financement initié en 2003, qui a été renouvelé à trois reprises, a toujours été un sujet problématique tant les solutions apportées n'étaient que partielles, voire ne respectaient pas les principes de subsidiarité auxquels nous sommes attachés.

Pour le groupe libéral-radical, il est néanmoins indispensable, de trouver des réponses au défi de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Cela reste une priorité. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes activement engagés à collaborer à la réalisation de cette nouvelle loi, mise en consultation, qui



propose des outils de soutien beaucoup plus appropriés. Au lieu d'un financement par objet – par exemple les infrastructures ou les crèches –, la nouvelle loi fédérale se fonde sur un financement par sujet, à savoir les parents. Au lieu des projets d'impulsion, des conventions-programmes sont prévues pour tenir compte des spécificités et des besoins de chaque canton.

Jusqu'à l'adoption de cette nouvelle loi, il est nécessaire d'avoir une solution transitoire, raison pour laquelle nous adopterons le projet issu de cette initiative, à l'instar des commissions compétentes ainsi que du Conseil fédéral.

Fivaz Fabien (G, NE): La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants a été votée par notre Parlement il y a exactement vingt ans. Elle permet de soutenir les cantons dans trois domaines au moins: la création de places d'accueil extrafamilial pour enfants; l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extrafamilial pour enfants à condition que les frais à la charge des parents pour la garde des enfants par des tiers puissent ainsi être réduits; elle soutient les projets visant à une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extrafamilial aux besoins des parents. Elle a entièrement donné satisfaction. Elle a permis de créer plus de 60 000 places d'accueil ces dernières années. Elle permet aussi des adaptations importantes des dispositifs. Elle soutient, par exemple, le canton de Neuchâtel pour la mise en place de projets pilotes d'écoles à journée continue.

Mais le retard de la Suisse reste important. Selon une récente étude de l'Unicef, la Suisse obtient de mauvais résultats s'agissant de l'accessibilité, de la qualité, du caractère abordable des offres d'accueil extrafamilial des enfants en âge préscolaire, et ceci en comparaison internationale. D'autres pays, le Luxembourg, l'Islande, la Suède, la Norvège et l'Allemagne, arrivent aux premiers rangs; la Suisse, elle, finit bonne 38e sur 41 nations. En Suisse, la part des enfants de moins de 3 ans ayant été pris en charge dans des structures institutionnelles est de 34 pour cent en 2019, alors qu'elle est de plus de 60 pour cent par exemple au Danemark ou aux Pays-Bas.

En ce qui concerne le caractère abordable des offres, l'étude montre que la proportion du salaire des parents consacrée à l'accueil extrafamilial des enfants est plus élevée en Suisse que partout ailleurs. Le soutien de la Confédération est donc extrêmement important. Il est malheureusement limité dans le temps. Le Parlement l'a plusieurs fois prolongé, depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2003, la dernière fois, jusqu'au début de l'année prochaine, 2023.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture a estimé que ce soutien limité dans le temps devait devenir pérenne. Après plus d'une année de travaux, la commission a mis en consultation il y a quelques semaines le fruit de ses travaux, soit une nouvelle loi mettant en oeuvre l'initiative parlementaire 21.403. Elle propose de soutenir les cantons plus fortement pour la réduction des frais de garde, jusqu'à 20 pour cent de diminution, de continuer de soutenir les cantons pour l'amélioration de la qualité et de l'adéquation de l'offre aux besoins des parents. Plus largement, la commission prévoit que la nouvelle loi soutienne les cantons dans la définition d'une véritable politique de la petite enfance. Vu l'avancement des travaux parlementaires, la nouvelle loi ne pourra pas entrer en vigueur avant 2025. La commission propose donc de prolonger, jusqu'à fin 2024, le dispositif de soutien actuel. Le groupe des Verts vous propose d'accepter cette proposition.

J'aimerais dire encore que selon les informations fournies aujourd'hui par l'administration, ce prolongement ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires.

Aebischer Matthias (S, BE): Die SP-Fraktion unterstützt als Übergangsmassnahme die erneute Verlängerung der Bundesbeiträge an die familienergänzende Kinderbetreuung bis Ende des Jahres 2024. Wir sehen es aber wirklich nur als Übergangsmassnahme, denn dieses Gebastel muss ein Ende finden. Die Schweiz ist punkto Kinderbetreuung ein Entwicklungsland, ich habe das hier an dieser Stelle schon mehrfach gesagt. So kann es nicht weitergehen. In einem Unicef-Ranking vom letzten Jahr liegt die Schweiz von 41 Ländern auf Rang 38, also auf dem drittletzten Platz. Das ist nicht nur penibel, sondern eines Landes wie der Schweiz absolut unwürdig.

Die SP hat deshalb die Kita-Initiative lanciert, welche zum Ziel hat, dass Kitas für alle bezahlbar sind, dass genügend

AB 2022 N 859 / BO 2022 N 859

Plätze vorhanden sind und dass die Arbeitsbedingungen für die Betreuungspersonen verbessert werden. Dies sieht mittlerweile auch die Mehrheit der Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur so. Dank einer parlamentarischen Initiative sind wir daran, die Anstossfinanzierung in eine stetige Unterstützung zu überführen. Die Subkommissionsarbeiten sind abgeschlossen, und der Vorentwurf durchläuft die Vernehmlassung. Das



Ziel der Vorlage ist, grob gesagt, zusammen mit den Kantonen genügend Betreuungsplätze zu schaffen, die Tarife für die Eltern zu senken und die Qualität zu steigern. Weil das alles viel Zeit beansprucht, möchten wir das jetzige System mit der Anschubfinanzierung bis Ende des Jahres 2024 verlängern, denn am 31. Januar 2023 – das haben Sie gehört – laufen die Finanzhilfen für die Schaffung neuer Plätze aus.

Die SP-Fraktion wird dieser Verlängerung deshalb zustimmen.

Amoos Emmanuel (S, VS): Je l'ai dit hier lors de ma prise de parole sur l'initiative du Centre: la classe moyenne suffoque et éprouve toujours plus de problèmes à joindre les deux bouts. Les quelques augmentations de salaire acquises au prix de grandes luttes syndicales ont été totalement absorbées par l'augmentation des primes d'assurance-maladie et des loyers. La classe moyenne, chères et chers collègues, n'a tout simplement pas profité de la croissance économique de ces vingt dernières années.

Pour de trop nombreux parents, placer leur enfant dans une crèche représente une charge bien trop importante pour le budget familial et, pour certains parents, une place en crèche n'est tout simplement pas finançable. Votre Commission de la science, de l'éducation et de la culture l'a d'ailleurs bien compris et a travaillé durant plusieurs mois sur son initiative parlementaire qui prévoit de pérenniser et d'améliorer les aides financières de la Confédération dans le secteur des crèches.

Ce texte, qui vient d'ailleurs d'être mis en consultation, prévoit de remplacer les aides financières en vigueur, limitées dans le temps à 2023 et essentiellement axées sur la création de places de crèche, par un soutien durable. La volonté de la commission est de réduire considérablement les contributions versées par les parents et d'améliorer l'éducation de la petite enfance. Il faut dire qu'en Suisse on est relativement mauvais en termes de soutien des parents au financement de l'accueil dans les crèches, c'est pourquoi mon parti, le Parti socialiste, a lancé une initiative visant une amélioration du soutien aux parents.

Je ne peux que me réjouir que la commission rejoigne l'avis de notre groupe.

Etant donné que la mise en oeuvre de la nouvelle loi ne peut pas être faite avant l'expiration du dispositif actuel, qui est en vigueur jusqu'en 2023, la commission a déposé en début d'année l'initiative parlementaire dont nous discutons aujourd'hui. Cette dernière demande simplement une prolongation des contributions fédérales actuelles jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, au plus tard le 31 décembre 2024. L'objectif est d'éviter que les soutiens actuels ne soient supprimés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Chères et chers collègues, donnons déjà aujourd'hui un signal positif au projet de nouvelle loi élaboré par votre commission. Donnons un signal positif en faveur des parents de la classe moyenne.

Le groupe socialiste vous prie de donner suite à la présente initiative parlementaire.

Brunner Thomas (GL, SG): Derzeit hört man wieder häufiger Klagen über Arbeitskräftemangel. Im Grunde ist das nichts Neues, doch klagen nützt nichts. Wir müssen uns Gedanken über die Standortattraktivität machen, darüber, was sie ausmacht und wie wir sie verbessern können.

Es ist an sich bekannt: Das grösste Potenzial bergen gut ausgebildete Arbeitskräfte, mehrheitlich Frauen, die nach Familienzuwachs ihre Berufstätigkeit aussetzen. Eine solche Auszeit ist nicht ohne Risiken. Durch sie nimmt die Qualifikation ab, denn die Welt verändert sich. Das heisst, die Karriereaussichten werden nicht besser, die Altersvorsorge, vor allem in der zweiten Säule, leidet, und im dümmsten Fall ergeben sich nachher Zusatzbelastungen für das Sozialsystem, die an sich nicht nötig wären.

Der Grund für diese Problematik ist die mangelnde Vereinbarkeit von Familie und Beruf. Insbesondere eine familienergänzende und eben auch vorschulische Kinderbetreuung wäre ein wesentlicher Standortfaktor. Es handelt sich um Investitionen, die sich sowohl volkswirtschaftlich als auch gesellschaftlich lohnen, geht es doch um eine relevante Infrastruktur. Das erfahren wir immer wieder, und dabei geht es nicht um irgendwelche sozialromantischen Wunschkonzerte. Zudem ist es absehbar, dass sich die Mindestbesteuerung der Konzerne durchsetzen wird. Damit gewinnt die Frage der Standortattraktivität auch für die Schweiz an Bedeutung. Bezüglich der Kosten, die bei den Eltern verbleiben, trägt die Schweiz im europäischen Vergleich die rote Laterne; lediglich zwei Überseegebiete stehen noch schlechter da. Das sind nicht wirklich unsere Mitbewerber um Arbeitskräfte.

Der Handlungsbedarf ist in beiden Kommissionen für Wissenschaft, Bildung und Kultur anerkannt, das hat sich bei der Beratung der parlamentarischen Initiative 21.403 gezeigt. Der Lösungsvorschlag unserer Subkommission befindet sich derzeit in der Vernehmlassung. Inhaltlich schlägt der Vorentwurf vor, dass ein nachhaltig unterstützendes Bundesengagement positive Anreize setzen soll und dass zusätzlich ein Programm zur Qualitätsentwicklung via Programmvereinbarungen mit den Kantonen gestartet werden soll. Damit nun keine Lücke zwischen den heutigen und den künftigen Bestimmungen aufgeht, soll die Befristung der geltenden Beiträge verlängert werden, dies, ohne zusätzliche Mittel zu beanspruchen. Die Möglichkeit, dass der Bund die Kanto-



ne und Gemeinden und damit auch die Eltern unterstützt, soll als Zwischenlösung beibehalten werden, bevor hoffentlich etwas Besseres in Kraft tritt.

Die Grünliberalen stimmen dieser Verlängerung zu.

Berset Alain, conseiller fédéral: Le programme d'impulsion pour l'encouragement de l'accueil extrafamilial pour enfants est en vigueur depuis le 1er février 2003. Il a été prolongé à plusieurs reprises et devrait arriver à échéance en 2023. Dans ce cadre, cela a été rappelé durant votre débat, plusieurs types d'aides financières ont été mis en place. Tout d'abord, il y a eu des aides financières pour la création de places d'accueil, avec les résultats que l'on connaît. Ensuite des aides financières pour l'augmentation des subventions cantonales et communales, ainsi que des aides financières pour les projets visant une meilleure adéquation de l'offre aux besoins réels des parents.

Votre commission a élaboré un avant-projet de loi et un rapport explicatif pour mettre en oeuvre son initiative parlementaire 21.403, "Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles", pour remplacer l'actuel programme d'impulsion par un soutien durable de la Confédération à l'accueil extrafamilial pour les enfants. A ma connaissance, la procédure est actuellement en cours. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris position sur ce projet. Ce sera fait bientôt. Dans l'intervalle, l'initiative parlementaire dont vous débattiez ce matin vise à prolonger la durée de validité de la loi actuelle et ce jusqu'à l'entrée en vigueur d'une éventuelle nouvelle loi fédérale, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024. Il s'agit donc d'un pont, si on peut le dire ainsi, qui doit faire le lien avec des discussions, qui ne sont pas encore terminées sur le plan politique, concernant l'autre initiative parlementaire dont le traitement est en cours.

Je vous rappelle, dans ce cadre, l'avis constant du Conseil fédéral: l'accueil extrafamilial relève en premier lieu de la compétence des cantons et des communes et le Conseil fédéral a toujours été, jusqu'ici, favorable à des contributions fédérales limitées dans le temps. Cela dit, au vu des priorités en matière de politique de la famille, le Conseil fédéral estime qu'une prolongation du programme jusqu'à fin 2024 au plus tard est toutefois justifiée. C'est la raison pour laquelle je vous invite, au nom du Conseil fédéral, à entrer en matière sur ce projet et à adopter ce projet de loi.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

L'entrée en matière est décidée sans opposition

AB 2022 N 860 / BO 2022 N 860

Bundesgesetz über Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung **Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants**

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Ziff. I, II

Antrag der Kommission: BBI

Titre et préambule, ch. I, II

Proposition de la commission: FF

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

(namentlich – nominatif; 22.403/24986)

Für Annahme des Entwurfes ... 138 Stimmen

Dagegen ... 35 Stimmen

(15 Enthaltungen)